

RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE

Informations aux associations 2023/24

Département des Bouches-du-Rhône



Programme

Les subventions en chiffres et le guide des aides

**Conseils sur le dépôt d'un dossier
L'accompagnement au dépôt de dossiers**

La Direction de la Culture

Temps d'échanges



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les subventions aux associations

98

Millions d'€ attribués en 2022

Plus de

7 000

demandes déposées

5 000

3 000

**dossiers subventionnés représentant
associations**



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Direction de la Jeunesse et des Sports

Service des Relations avec les Associations et les Particuliers
SRAP



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Guide des aides aux associations

QUAND LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE, C'EST LA PROVENCE QUI GAGNE

GUIDE DES AIDES AUX
ASSOCIATIONS

Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assos/guide_des_associations-2023.pdf

Un mode d'emploi des subventions pour connaître les dispositifs d'aides financières, techniques et matérielles en direction des associations.



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les dates clés : dossiers 2024

(Hors modification éventuelle indiquée par la collectivité)



Tout dossier non complété avant la date limite du 1^{er} juillet 2024 sera rejeté



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Le conseil : Déposer tôt !

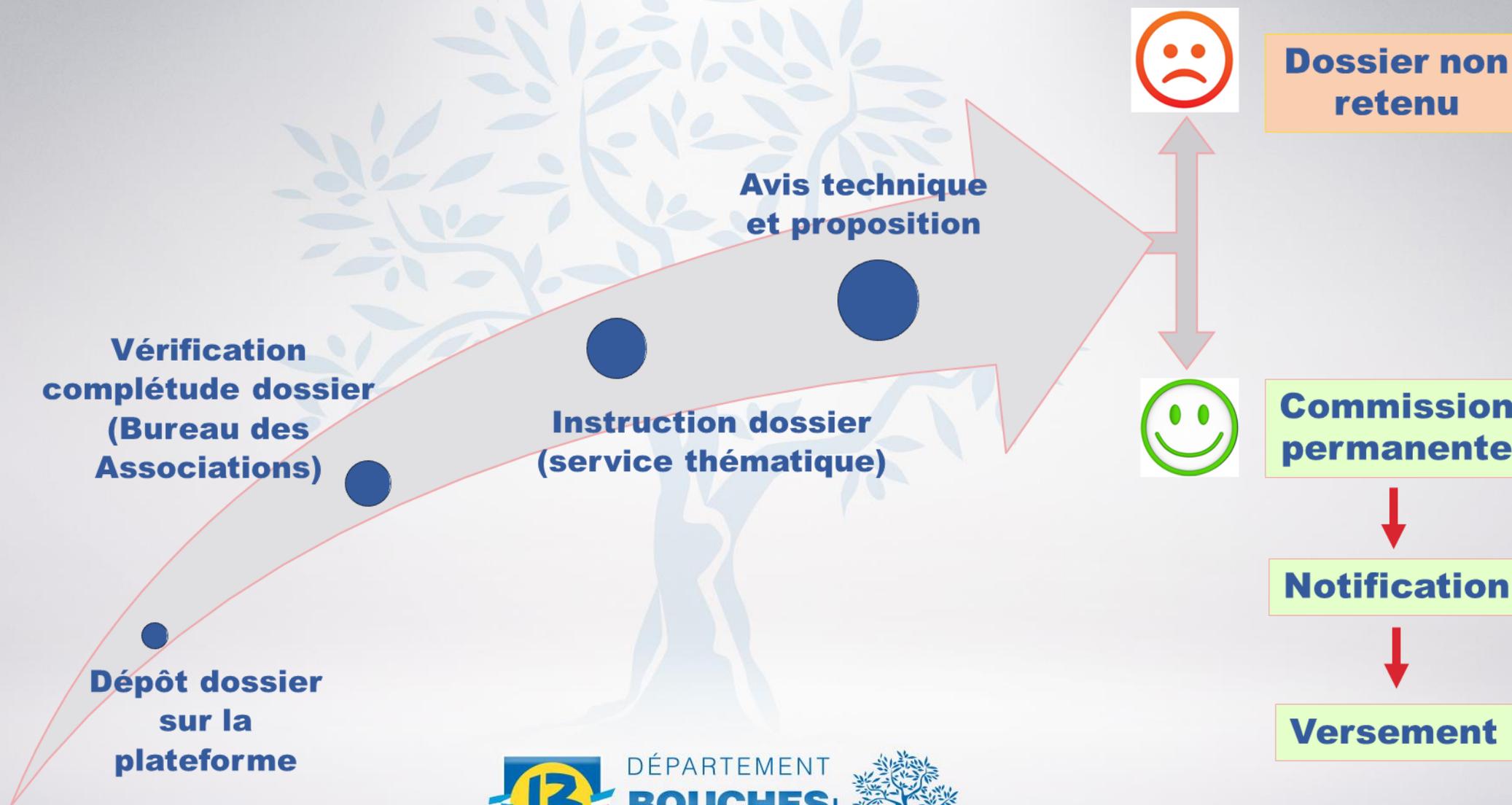
- Vous pouvez déposer votre dossier dès le début de la campagne de dépôt (dès septembre N-1).
- Possibilité de fournir les comptes annuels et le rapport d'activité (validés en AG) qui relèvent de l'année N-2.
- Avantage : un dossier traité plus rapidement.



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Circuit du dossier



Types de demandes

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Recettes et dépenses liées au fonctionnement courant de l'association: salaires, charges sociales, impôts, loyers, assurance, électricité / cotisations, subvention de fonctionnement, produits financiers, etc.
- Le fonctionnement général se différencie de l'investissement.

INVESTISSEMENT

- Un projet non réalisé.
- Travaux et achats de biens durables augmentant le patrimoine de l'association (matériels durables, construction de bâtiments...).
- Les dépenses qui se consomment par leur premier usage (fournitures de bureau, petit outillage...) se comptabilisent en charges de fonctionnement.
- L'autofinancement de l'association à hauteur de 20% des dépenses prévisionnelles est fortement recommandé.

Types de demandes

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Action visant un projet déterminé et nécessitant un budget particulier.

MANIFESTATIONS

- La manifestation doit avoir lieu dans le Département des Bouches-du-Rhône.
- Activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et un lieu précis.

Dossier dématérialisé: Une adresse unique

Une seule adresse pour déposer les demandes de subvention

→ <https://www.departement13.fr/subventions/>



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les étapes du dépôt de dossier

- La FICHE TIERS : fiche de présentation de l'association (documents administratifs, renseignements...)
- Les DOCUMENTS RESSOURCES : ensemble des formulaires nécessaires au dépôt de dossier (modèles vierges, formulaires spécifiques...)
- DEPOSER SON DOSSIER
- Comment SUIVRE SA DEMANDE DE SUBVENTION (état du dossier, contacter l'agent instructeur...) ?

Détail fiche tiers

1 - Cliquer sur
« Détail fiche
tiers »

Détail Fiche Tiers

 Attention la saisie de cet écran ne constitue pas le dépôt d'un dossier de demande. Vous pouvez déposer un dossier de demande via le menu «Rechercher une Aide».

Identification IBAN Documents Administratifs Renseignements Détails Contacts

Identification de l'association

Nom * ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES S 

Sigle * HH 

Association déclarée en Alsace-Moselle Oui Non

Date de déclaration à la préfecture * 15/06/2012 

N° de SIRET * 00000000000000 

(composé de 14 caractères numériques)

Coordonnées

2 - Mettre à jour
les 6 onglets –
L'onglet
« Documents
administratifs »
est dédié à tous
les documents
administratifs de
l'association

Documents ressources

Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER

Assos - Instruction : Direction de
l'Agriculture et des Territoires
Nature du projet: Fonctionnement général

 Asso-TAG-001439

ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)

 17/07/2023
 17/07/2023

Demandé : 1 € 



DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS
Type de demande: Fonctionnement
général 

 BA-090995

ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)

 17/07/2023
 17/07/2023

Demandé : 1 € 



 BA-090723

C'est dans
cette rubrique
que vous
aurez accès
aux
formulaires
spécifiques,
modèles etc...

Déposer un dossier

1 - Cliquer sur « Rechercher une aide »

2 - Cliquer sur la flèche à la droite de « Bureau des associations »

3 - Cliquer sur « Déposer un dossier »

 DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

René JEDEMANDE
Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne

ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERS

Actualités

21/09/2023
ASSOCIATIONS : NOUVELLE VIDEO A VOTRE DISPOSITION

Nombre de résultats : 2

Afficher 5 Trier par Aide

Colis de Noël pour les associations du Bel Âge Associations	COL Type de Bénéficiaire: 	
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Associations 28 DOSSIER(S) EN COURS	BA Type de Bénéficiaire: 	

Avis de situation SIREN (indiquant le numéro SIRET)

Dans votre Dossier :

Attestation de conformité (modèle disponible dans votre rubrique « Documents ressources » sur la plateforme après vous être connecté)

RIB libellé au nom de l'Association

Les derniers comptes financiers sur 12 mois (Bilan-Compte de résultat-annexe), approuvés en Assemblée Générale, signés par le Président et le Trésorier

Rapport du commissaire aux comptes (obligatoire pour les associations qui ont reçu annuellement

↓ PIÈCES MODÈLES ET/OU RÈGLEMENT COMPLET ET/OU FORMULAIRES SPÉCIFIQUES COMPLÉMENTAIRES

Mes démarches en ligne

 DÉPOSER UN DOSSIER

 SUIVRE MES DOSSIERS

 DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

Cloche rouge = en attente de complétude

Suivre un dossier

Cliquer sur « Suivre mes dossiers »



Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne

Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER

DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS

Type de demande: Fonctionnement général

BA-090723

ASSOCIATION JE DEMANDE
UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES SERVICES)

01/06/2023
07/06/2023

Demandé : 2 000 €



DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS

Type de demande: Fonctionnement général

BA-090655

ASSOCIATION JE DEMANDE
UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES SERVICES)

23/05/2023
23/05/2023

Demandé : 3 000 €



DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS

Type de demande: Fonctionnement général

BA-090654

ASSOCIATION JE DEMANDE
UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES SERVICES)

23/05/2023
23/05/2023

Demandé : 1 000 €



État de mes dossiers

Actualités



14/04/2023

Dates de dépôt des dossiers relatifs aux colis de Noel 2023

Calendrier dépôt de dossiers de demandes de colis de Noel 2023

VOIR PLUS

Contacter son agent instructeur

1 - Cliquer sur
« Suivre mes
dossiers »

RECHERCHER UNE AIDE

SUIVRE MES DOSSIERS

DOCUMENTS RESSOURCES

DÉTAIL FICHE TIERS

2 – Passer la
souris sur
l'infobulle bleu
pour visualiser
l'identité et les
coordonnées de
l'agent en charge
de votre dossier

DEPÔT DU DOSSIER DE
SUBVENTION - BUREAU DES
ASSOCIATIONS

Type de demande: Fonctionnement
général 

 BA-090655

ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES
SERVICES)

 23/05/2023

 23/05/2023

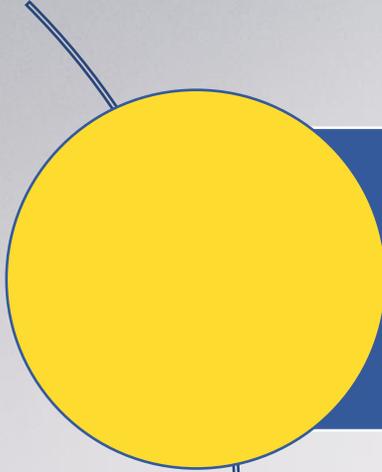
Demandé :
3 000 € 



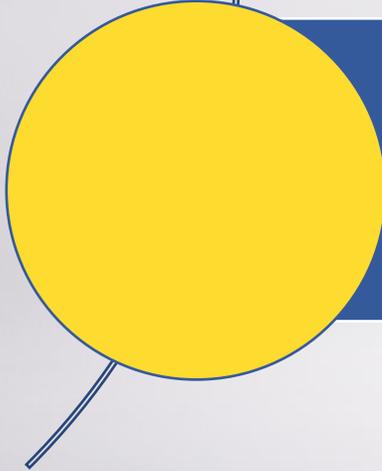
DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**



Nouvelles pièces obligatoires en 2024



Fournir la liste du Conseil d'Administration dans l'onglet « Documents administratifs » de la Fiche tiers.



Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, fournir le Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées dans l'onglet « Eléments justificatifs ».



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Modalités de versement des subventions allouées

FONCTIONNEMENT

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties

INVESTISSEMENT

- Factures acquittées et signées par le Président ou Trésorier + Compte rendu financier à transmettre dans les trois ans suivant la date du vote en Commission permanente (hors spécifié dossiers culture)

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre avant le 30 juin de l'année qui suit le vote en Commission permanente

MANIFESTATIONS

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre dans les meilleurs délais



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Assistance demande de subvention

CONTACTER L'ASSISTANCE POUR UNE AIDE TECHNIQUE

Formuler une demande écrite : <http://dpt13.fr/subv>

Demander à être rappelé : <http://dpt13.fr/rappel>

SE RENSEIGNER SUR LES SUBVENTIONS SECTEUR PAR SECTEUR

Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf

LE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION PAS A PAS

Le tuto : <https://www.departement13.fr/subventions/>

Le guide d'aide au dépôt de dossier :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Associations/guide/ASSOCIATIONS_GUIDE-ACCOMPAGNEMENT.pdf



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



Points de vigilance

RIB / IBAN

- Libellé au nom de l'association.

Comptes annuels

- Sur 12 mois (Bilan/Comptes de résultat/Annexe), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier (N-2 max).

Budget prévisionnel global de Fonctionnement

- Doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).

Rapport global d'activité

- Sur 12 mois, approuvé en AG. Ne pas fournir une simple copie du PV d'AG. Il s'agit d'un document à part entière (N-2 max).

Programme global d'activité

- Sur 12 mois, relevant de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée.



Ordre départemental des bénévoles

Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met à l'honneur l'ensemble des bénévoles de notre territoire pour leur engagement au quotidien.

Remise de médaille de l'Ordre départemental des bénévoles (ODB) selon 3 rangs :

- **OR, 20 ans ou plus de bénévolat**
- **ARGENT, 10 ans ou plus**
- **BRONZE, 5 ans et plus.**

Depuis 2022, 285 bénévoles ont été sélectionnés pour recevoir cette distinction.

**Vous souhaitez mettre à l'honneur un ou plusieurs bénévoles de votre association
demandez un dossier de candidature par mail à
odb@departement13.fr**



Direction de la Jeunesse et des Sports

Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports

MPJS



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS) :

2 MPJS sur le territoire Départemental

AIX-EN-PROVENCE

Espace du Pays d'Aix-en-Provence
8 rue du Château de l'Horloge – 13100 Aix-en-Provence
04 13 31 60 88 / mpjs.aix@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-aix-en-provence/>

MARSEILLE

MPJS Capelette (déménagement de la MPJS Chapelier)
13 rue Edouard Alexander – 13010 Marseille
04 13 31 68 20 / mpjsmarseille@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-marseille/>

Mission de proximité et de soutien

Accompagnement et orientation
des familles et des jeunes

Accompagnement
des associations

Qu'est-ce qu'une MPJS ?

Un point d'information et d'orientation
sur les aides du Département



Un espace à la disposition
des jeunes et des associations

Une programmation variée avec des
événements mensuels et ponctuels



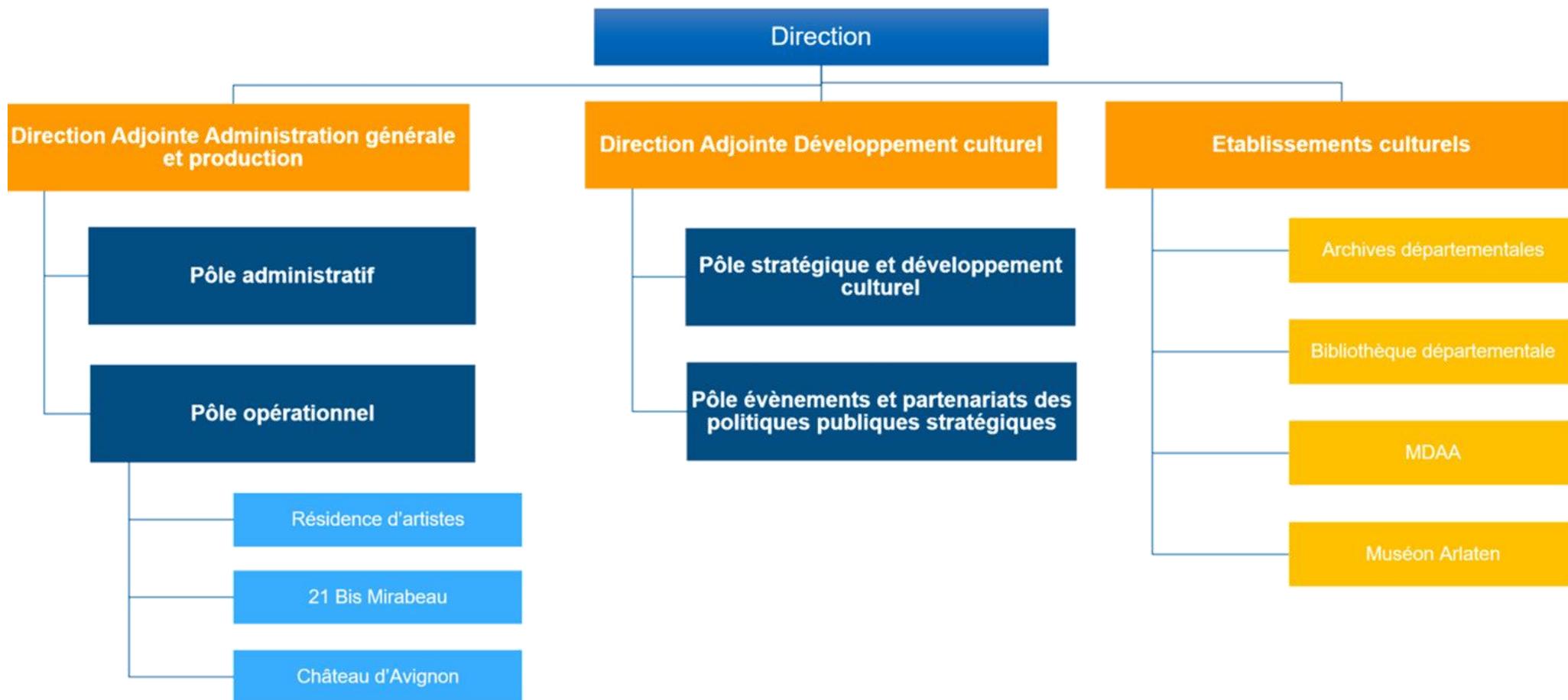
Direction de la Culture



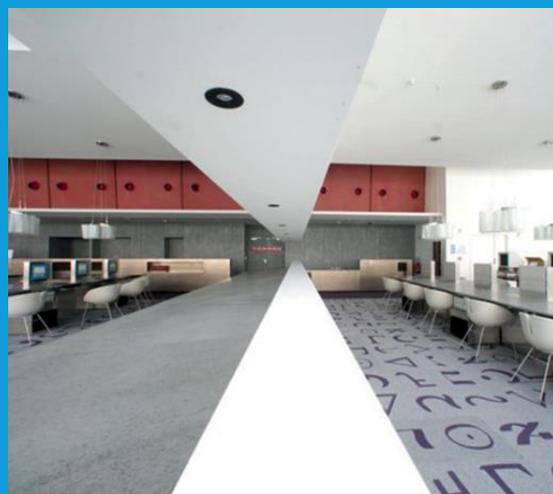
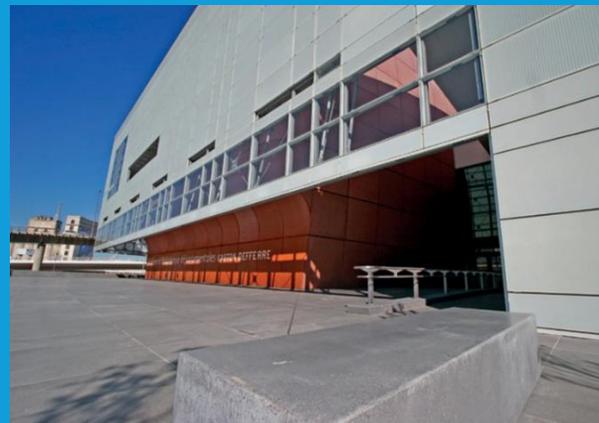
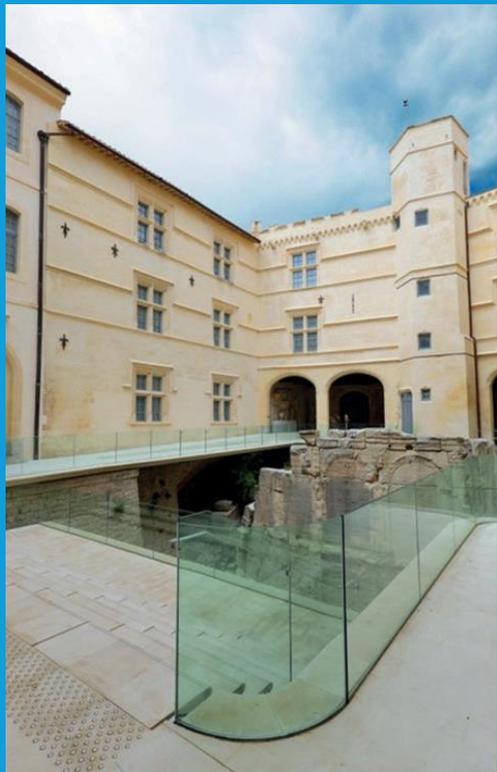
DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



ORGANIGRAMME – Direction de la culture



LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

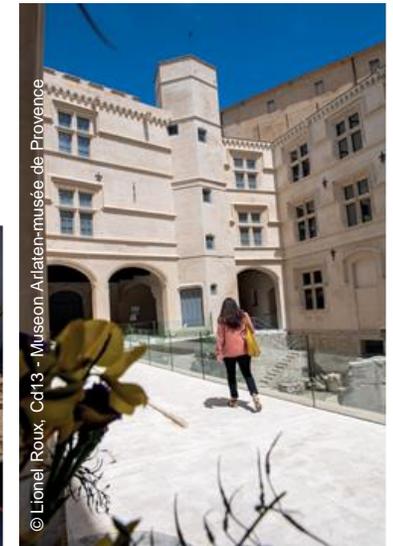


LE MUSEON ARLATEN

Musée de Provence



- Créé en 1896 par Frédéric Mistral, ce « musée de poète », ce « poème en objets », a rouvert en 2021 après une importante rénovation menée par le Département des Bouches-du-Rhône avec le concours de l'architecte Michel Bertreux et du créateur Christian Lacroix.



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



LE MUSEE DEPARTEMENTAL ARLES ANTIQUE

Musée
départemental
Arles antique

- Situé près des vestiges du cirque romain, au bord du Rhône, le musée offre à ses visiteurs, depuis 1995, une large vision de l'archéologie d'Arles, du néolithique à l'Antiquité tardive.
- C'est la **plus importante collection archéologique antique de toute la Provence** présentée de façon soignée et élégante dans un bâtiment résolument contemporain.



Mdaa © Rémi Bénali



Mdaa © Rémi Bénali



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE



- Établissement départemental installé dans le quartier d'Euroméditerranée depuis 2006, la Bibliothèque est chargée d'élaborer avec l'ensemble des acteurs du livre et de la lecture publique, une politique d'accès du plus grand nombre à la culture et au savoir.



LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE



- Créées pendant la Révolution française et installées aujourd'hui dans un magnifique bâtiment contemporain au cœur du quartier Euroméditerranée à Marseille, les Archives départementales conservent plus de 70 km linéaires de documents datant du Moyen Âge à nos jours.



L'ESPACE CULTUREL 21, BIS MIRABEAU

- Installé sur le cours Mirabeau en plein cœur d'Aix-en-Provence, le 21, bis Mirabeau - Espace culturel départemental occupe 200 m² en proposant des expositions variées, des ateliers de pratique artistique et de la médiation.



LE CHÂTEAU D'AVIGNON

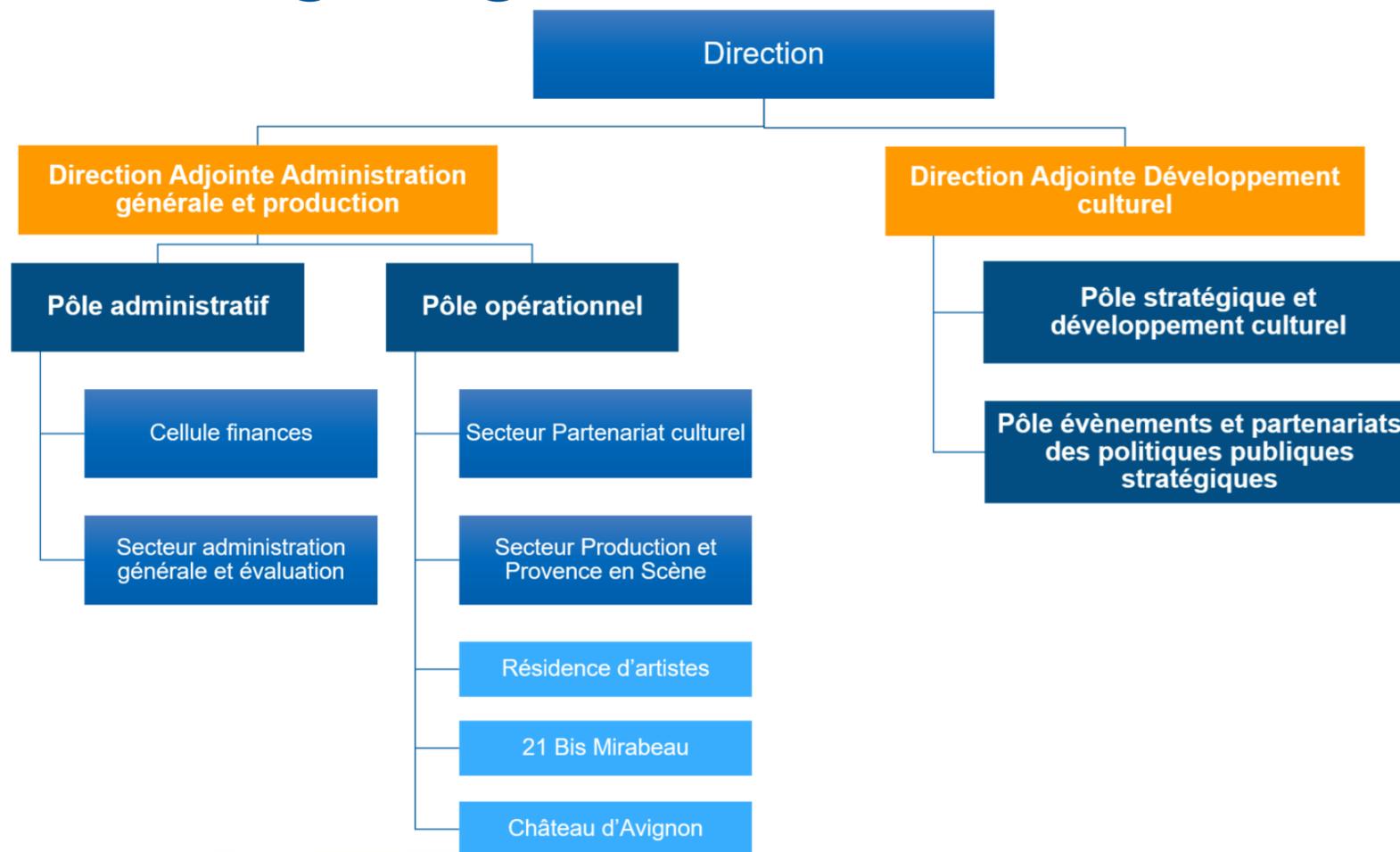
- Ancré en Camargue, le domaine départemental du Château d'Avignon au Saintes-Maries-de-la-Mer constitue un ensemble inattendu de verdure, d'architecture et de technologies, né de l'esprit novateur de son propriétaire Louis Prat-Noilly au 19e siècle.
- 21 hectares dédiés à la Culture et aux évènements départementaux.



Le centre départemental de création en résidence des aulnes

- Le Centre Départemental de Création en Résidence des Aulnes situé au Domaine Départemental de l'Etang des Aulnes - Route de Vergières - 13310 Saint Martin de Crau, a pour objectif de répondre au besoin en lieux de travail et de répétition pour le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque et arts de la rue) en accueillant des équipes artistiques en création.
- Par ses équipements (plateau de répétition, structure d'hébergement) et la qualité de son environnement naturel et de son accueil, le Domaine de l'Etang des Aulnes constitue un espace privilégié pour l'immersion nécessaire à la création artistique.

FOCUS Organigramme DADC ET DAAGP



Chargés de mission et instructeurs

Alisa FROSSARD, chargée de mission Activités disciplinaires – 04 13 31 18 63

Patrice GAUTHIER, chargé de mission Culture provençale – 04 13 31 18 56

Patrick BOTELLA, instructeur rattaché

Valentine DEMRY, chargée de mission Arts plastiques (*par intérim*) – 04 13 31 16 85

Melissa BARTOLI, chargée de mission Audiovisuel – 04 13 31 14 33

Emmanuelle WOLF, instructeur rattaché

Romain COUDENE, chargé de mission Danse

Agnès BARRUOL, chargée de mission Patrimoine

Najette JEDDAI, instructeur rattaché



Alisa FROSSARD, chargée de mission Enseignement artistique

Anne-Carine CHASTIN, instructeur rattaché

Stéphanie VIALE, chargée de mission Livre (*par intérim*) – 04 13 31 83 73

Sophie MAGGI, instructeur rattaché

Kevin STOUQUE, chargé de mission Musique – 04 13 31 20 49

Cloé JOUVAL, instructeur rattaché

Romain COUDENE, chargé de mission Théâtre – 04 13 31 18 45

Pierre AUTRAN, instructeur rattaché

Agnès BARRUOL, chargée de mission Monuments historiques et Patrimoine non protégé – 04 13 31 18 39

Marie-Claude DAHAN, instructeur rattaché



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



PROVENCE EN SCENE

- Le Département des Bouches-du-Rhône s'engage en faveur de la culture en considérant qu'elle joue un rôle fondamental dans la constitution d'une société du vivre ensemble et de la connaissance. En proposant aux communes de moins de 20 000 habitants un catalogue de spectacles portés par des équipes artistiques professionnelles résidant dans les Bouches-du-Rhône, le Département permet à chaque commune de construire une programmation en correspondance avec son identité, sa population et ses enjeux culturels.

Recevabilité DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Porteur de la demande

Porteurs de projet éligibles

- * Associations
- * Etablissements publics culturels

Porteurs non éligibles

- * Organisations à caractère politique
- * Subventions à des fins culturelles et religieuses (exceptions liées aux travaux des édifices religieux)

Nature de la demande

Action et/ou évènement d'intérêt général

Fonctionnement général

Projet spécifique
Manifestation
Equipement

Compatibilité avec le guide des Associations et possibilité de contrôle de l'opération



APPRECIATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conception et formalisation du projet

Clarté

- Présentation claire
- Objectifs déterminés et détaillés
- Finalité définie

Pertinence

- Adéquation avec nos politiques publiques
- Contribution au développement culturel
- Qualité des partenaires

Mise en œuvre

- Programme d'action précis
- Planning déterminé
- Personnel affecté
- Organisation logistique cohérente

Impact de l'action et rayonnement

Bénéficiaires

Plan de communication

Restitution du projet

Valorisation positive de l'image du Département

Financement

Budget en corrélation avec la qualité de l'opération et du nombre de personnes visées

Dépenses justifiées

Ressources diversifiées

Aide à la résidence

- Aide financière accompagnant une résidence de projets de création artistique pour le spectacle vivant sur le territoire des Bouches-du-Rhône. Accompagner la création de nouvelles œuvres diffusées vers les publics du territoire.

ENSEMBLE EN PROVENCE

- Le dispositif Ensemble en Provence s'inscrit dans une politique volontariste d'accessibilité à des actions culturelles, environnementales et sportives, pour les publics relevant de ses compétences sociales.
- Le dispositif contribue à cet objectif en aidant particulièrement les structures œuvrant sur le territoire auprès des habitants qui accèdent le moins à cette offre.

Aide à la création

- Aide à la création de projets artistiques dans le secteur du spectacle vivant portés par des compagnies permanentes ou ensembles artistiques professionnels de production et/ou création de spectacle vivant (théâtre, arts de la rue, cirque, danse, musique) basés dans les Bouches-du-Rhône.

Fonctionnement, manifestations et investissement

- Aide au fonctionnement des compagnies permanentes ou ensembles artistiques de production et/ou création de spectacle vivant (théâtre, arts de la rue, cirque, danse, musique) basés dans les Bouches-du-Rhône.
- Aide à l'investissement des structures associatives ou SCIC œuvrant dans le domaine culturel.

CHORALES

- Un dispositif en direction des chorales du département est proposé afin de soutenir un de leurs projets portés dans le champ de la pratique amateur.

Direction de la Culture



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

